

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le quinze du mois de mars à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Présents :

Franck GONNORD, Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, Sébastien COUTURIER, adjoints au Maire, Delphine TEXIER, Marion ROBERT, Pascale BOREL-TRESALLET, Ollivier CLOT, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Néant.

Excusés :

Alain BOUCHÉ, Sylvie MEILLAND-REY, conseillers municipaux.

L'assemblée désigne Christian DUHAUT pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance, assisté de Mélanie EYMERY.

1 Taux d'imposition

Contexte : Taux d'imposition 2017

Impôts locaux	Taux communaux 2017
Taxe d'Habitation	7 %
Taxe sur le Foncier bâti	9 %
Taxe sur le Foncier non bâti	45 %

Proposition :

- Reconduction des taux 2017 pour l'année 2018

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Tarifs Loyer, Charges & Caution

Contexte :

- Un nouveau logement s'est libéré,
- nous mettons à jour le loyer, les charges et la caution.

Anciens tarifs pour les logements du Mollard	Loyer	Charges	Caution
Le Mollard 1er gauche	309.22 €	3.00 €	
Le Mollard RDC	370.00 €	10.00 €	370.00 €
Nouveaux tarifs pour les logements du Mollard	Loyer	Charges	Caution
Le Mollard 1er gauche	370.00 €	10.00 €	370.00 €
Le Mollard RDC	420.00 €	10.00 €	420.00 €

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Proposition :

- Tableau récapitulatif de l'ensemble des logements :

Tarifs des Logements au 06/02/2018	Loyer	Charges	Cauton
Le Majeuil	336.75 €	3.00 €	
Le Mollard RDC	420.00 €	10.00 €	420.00 €
Le Mollard 1er gauche	370.00 €	10.00 €	370.00 €
Le Mollard 1er droit	354.00 €	3.00 €	354.00 €
La Molière RDC (ancienne école fille)	480.00 €	5.00 €	480.00 €
La Molière 1er (ancienne école fille)	421.35 €	3.00 €	
La Molière RDC	520.00 €	10.00 €	520.00 €
La Molière 1er (ancienne école garçon)	480.00 €	3.00 €	
MAGNAT 1er gauche	500.00 €	10.00 €	500.00 €
MAGNAT 1er droit	500.00 €	10.00 €	500.00 €
Le Mollard (Garage)	30.00 €		

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Approbation des Comptes administratif et gestion 2017

A) Budget communal

Fonctionnement Commune	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté		179 657,82 €
Exercice courant	405 893,81 €	450 699,54 €
Résultat exercice courant	0,00 €	44 805,73 €
Total fonctionnement	405 893,81 €	630 357,36 €
Résultat fonctionnement	0,00 €	224 463,55 €
Investissement Commune	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté		113 326,27 €
Exercice courant	302 897,93 €	104 162,79 €
Résultat exercice courant	198 735,14 €	0,00 €
Total investissement	302 897,93 €	217 489,06 €
Résultat investissement	85 408,87 €	0,00 €
Total 2017	708 791,74 €	847 846,42 €
Résultat global	0,00 €	139 054,68 €

Principaux projets d'investissements réalisés en 2017 :

- Rénovation de la salle de réunion du Mollard
- Extension du réseau éclairage public aux Côtes
- Création de l'aire de vidange pour les camping-car
- Rénovation et mise en sécurité du parvis et du clocher de l'église
- Installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage de la piscine
- Création de la route à l'arrière de l'Espace Jean MAGNAT pour l'accès à la salle de spectacle et aux logements communaux

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

B) Budget eau

Exploitation	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté	0,00	55 299,61
Exercice courant	66 561,43	57 061,52
Résultat exercice courant	9 499,91	0,00
Total exploitation (fonctionnement)	66 561,43	112 361,13
Résultat exploitation	0,00	45 799,70
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté	0,00	53 976,55
Exercice courant	32 302,35	42 013,73
Résultat exercice courant	0,00	9 711,38
Total investissement	32 302,35	95 990,28
Résultat investissement	0,00	63 687,93
Total du budget	98 863,78	208 351,41
Résultat global	0,00	109 487,63

Vote :

Après les explications et les éléments de comparaison avec les prévisions budgétaires pour 2018 données, et après avoir constaté la concordance des comptes administratifs de la mairie et des comptes de gestion du comptable du Trésor, l'assemblée (le Maire s'étant retiré de la séance pour le vote des comptes administratifs) :

- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune
- approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la commune
- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'eau
- approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'eau

4 Affectation du résultat 2017

A) Budget commune

Contexte :

- Le résultat de fonctionnement global du budget communal 2017 est de 224 463,55 euros
 - ✓ Dont un excédent sur l'exercice courant 2017 de 44 805,73 euros
- Le résultat de fonctionnement est destiné à alimenter les investissements
 - ✓ En 2017, nous avons utilisé 114 189,78 € pour rembourser un prêt
 - ✓ Pour 2018 nous prévoyons d'autre part un transfert du fonctionnement vers l'investissement en cours d'année, en fonction des besoins

Proposition :

- Affecter 114 189,78 € au compte investissement 1068, somme correspondant au remboursement du prêt.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

B) Budget eau

Contexte :

- Le résultat de fonctionnement global du budget EAU 2017 est de 45 799,70 euros,
 - ✓ Dont un « déficit » de 9 499,91 euros sur 2017
- Nota : une partie importante du budget de fonctionnement EAU bascule automatiquement aux investissements via les amortissements
 - ✓ 38 819,68 euros en dépense en 2017
 - ✓ 19 317,52 euros en recette en 2017 (amortissement des subventions)
 - ✓ Soit un solde en dépense de 19 502,16 euros

Proposition :

Reporter la totalité du résultat au budget de fonctionnement 2018

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

5 Budget Primitif 2018 :

A) Commune

	Réalisé 2017		Budgétisé 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Commune				
Résultat exercice précédent reporté		179 657,82 €		110 273,77 €
Exercice courant	405 893,81 €	450 699,54 €	355 824,38 €	401 014,53 €
Résultat exercice courant	0,00 €	44 805,73 €	0,00 €	45 190,15 €
Résultat prévisionnel affecté aux investissements (023)			100 000,00 €	
Total fonctionnement	405 893,81 €	630 357,36 €	455 824,38 €	511 288,30 €
Résultat fonctionnement	0,00 €	224 463,55 €	0,00 €	55 463,92 €
Investissement Commune				
Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068)		0,00 €		114 189,78 €
Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissements (021)				100 000,00 €
Résultat exercice précédent reporté		113 326,27 €	85 408,87 €	0,00 €
Exercice courant	302 897,93 €	104 162,79 €	176 486,32 €	59 121,41 €
Reste à réaliser exercice précédent			7 770,00 €	
Résultat exercice courant	198 735,14 €	0,00 €	125 134,91 €	0,00 €
Total investissement	302 897,93 €	217 489,06 €	269 665,19 €	273 311,19 €
Résultat investissement	85 408,87 €	0,00 €	0,00 €	3 646,00 €
Total 2017	708 791,74 €	847 846,42 €	725 489,57 €	784 599,49 €
Résultat global	0,00 €	139 054,68 €	0,00 €	59 109,92 €

Projets d'investissements prévisionnels 2018 : commune

- Réaménagement et mise aux normes de l'Espace Jean MAGNAT
- Mise en place d'un récupérateur d'eau pour la piscine
- Rénovation de la route de la Montée de La Rousse au Mollard
- Création d'une Mare Pédagogique
- Extension réseau éclairage public devant l'église
- Rénovation des logements communaux

B) Eau

	Réalisé 2017		Budgétisé 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation				
Résultat exercice précédent reporté	0,00	55 299,61	0,00	45 799,70
Exercice courant	66 561,43	57 061,52	70 819,68	57 317,52
Résultat exercice courant	9 499,91	0,00	13 502,16	0,00
Total exploitation (fonctionnement)	66 561,43	112 361,13	70 819,68	103 117,22
Résultat exploitation	0,00	45 799,70	0,00	32 297,54
Investissement				
Résultat exercice précédent reporté	0,00	53 976,55	0,00	63 687,93
Exercice courant	32 302,35	42 013,73	61 917,52	58 655,06
Reste à réaliser exercice précédent			15 000,00	
Résultat exercice courant	0,00	9 711,38	18 262,46	0,00
Total investissement	32 302,35	95 990,28	76 917,52	122 342,99
Résultat investissement	0,00	63 687,93	0,00	45 425,47
Total du budget	98 863,78	208 351,41	147 737,20	225 460,21
Résultat global	0,00	109 487,63	0,00	77 723,01

Projets d'investissements prévisionnels 2018 : eau

- Mise à jour Schéma Directeur Eau Potable
- Protection captage
- Rénovation conduite Eau Potable
- Mise en place d'une vanne pilotée pour le trop plein du réservoir du chef lieu

Vote : après les explications et les éléments de comparaison avec les comptes 2016 donnés, l'assemblée :

- approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune
- approuve à l'unanimité le budget primitif de l'eau

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

6 L'aide aux Loisirs du CCAS

Contexte :

- Actuellement le CCAS fournit une aide pour les activités des enfants de notre commune.
- Pour 2018, nous révisons les règles d'attribution de cette aide.

Proposition :

- Avoir sa résidence principale à La Motte Saint Martin
- L'aide ne peut pas être attribué pour une activité proposée par la commune (centre aéré par exemple). Ces activités étant déjà subventionnées.
- Le calcul de l'aide se fera sur la base de 60 % du montant de la facture
- Puis ensuite sur la base du quotient familial, comme suit :
 - ✓ Quotient inférieur ou égal à 600 : 75 € maximum par enfant et par an
 - ✓ Quotient compris entre 601 et 900 : 50 € maximum par enfant et par an

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Tarif de l'eau : 2018

Contexte : Tarifs appliqués en 2017

Abonnement	50 €
Vente d'eau	1,19 €
Redevance pollution domestique	0,29 €

Proposition pour 2018 : pas de changement

Abonnement	50 €
Vente d'eau	1,19 €
Redevance pollution domestique	0,29 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Restitution de Caution

Contexte :

- Mme NOIRET a libéré le logement qu'elle louait au Mollard.
- Ce dernier est en très bon état.

Proposition :

- Restitution de la caution dans son intégralité, soit 300 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 Rachat d'une gazinière suite restitution logement

Contexte :

- Mme NOIRET a libéré le logement qu'elle louait au Mollard.
- Elle a effectué des travaux d'aménagement durant ces dernières années, notamment la mise en place d'une gazinière intégrée dans la cuisine.
- La retirer « abîmerait » la cuisine, aussi elle propose à la mairie de racheter cette dernière pour 50 €.

Proposition :

- Acheter cette gazinière, qui apportera un plus au logement.
- La mairie accepte le prix de 50 €, qui sera viré sur le compte de Mme NOIRET.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

10 Eau potable – Délégation de la compétence eau à la CCM

Contexte :

- La compétence Eau est prévue d'être transféré à la COM COM en 2020,
- Sauf si :
 - ✓ 20 % des communes de la COM COM,
 - ✓ Représentant 25 % de la population de la COM COM,
 - ✓ Votent contre.
- Dans ce dernier cas, le transfert est repoussé en 2026.
- Pour La Motte Saint Martin :
 - ✓ Nous souhaitons garder une certaine maîtrise du prix de l'eau pour les prochaines années.

Proposition :

- Refuser le transfert de compétence de l'eau vers la CCM.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

11 Eau potable : compteurs d'eau

Contexte :

- Les compteurs d'eau peuvent être défectueux, par exemple en cas de gel
- Les compteurs sont installés par la Mairie
- Les compteurs sont sous la responsabilité des habitants
- Un compteur coûte 50 € à l'achat

Proposition :

- En cas de casse ou de gel du compteur, la mairie remplacera le compteur et facturera le nouveau compteur 50 €,
- En cas de casse répétée, le Maire pourra fixer le niveau de facturation après étude au cas par cas.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

12 Questions Diverses

Vente du camping de Savel :

- Le SIVOM souhaite mettre en vente le camping de Savel. Nous devons nous prononcer sur ce sujet,
- Le CM de La Motte Saint Martin souhaite délibérer formellement sur un dossier argumenté avant le vote de ses délégués.

13 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h53.